

Évaluation du programme d'aide humanitaire internationale, de 2011-2012 à 2017-2018



L'évaluation du programme d'aide humanitaire internationale (AHI) d'Affaires mondiales Canada (AMC) a permis de démontrer qu'entre 2011 et 2018, les investissements humanitaires du Canada ont permis de sauver des vies, de réduire les souffrances et de protéger la dignité humaine. Le Canada a consacré plus de 5 milliards de dollars à l'aide humanitaire entre 2011-2012 et 2017-2018, ce qui le classe parmi les 10 donateurs principaux d'aide humanitaire et l'un des pays qui consacrent la plus grande proportion de l'aide au développement officielle (ADO) à l'aide humanitaire.

L'évaluation a été menée par la direction de l'évaluation de l'aide internationale (PRA), et s'est appuyée sur des entrevues avec des intervenants clés, des études de cas, une analyse des déboursments humanitaires, un sondage auprès des chefs de la coopération dans les missions canadiennes, une analyse des appels et des médias, une analyse environnementale des pratiques d'AHI des autres donateurs et des autres formes de prestation de l'AHI d'AMC, ainsi qu'un examen de documents et de la littérature. L'évaluation s'est concentrée sur la réactivité, les résultats et valeur ajoutée ainsi que l'exécution et prochaines étapes.

CONCLUSIONS

Le Canada a été un donateur d'aide humanitaire constant et respecté qui a su répondre aux besoins lors de crises humanitaires. Il pourrait accroître davantage son efficacité et renforcer son rôle dans le domaine de la politique humanitaire mondiale.

Grâce au Programme d'assistance humanitaire internationale (AHI), le Canada est intervenu rapidement et efficacement lors de crises humanitaires soudaines; il a eu davantage recours à des mécanismes de financement au moyen de fonds de réserve et a bénéficié de processus d'approbation rapides qui sont propres au Programme d'AHI et essentiels à l'atteinte de résultats dans le domaine de l'aide humanitaire. À l'inverse, les moyens d'intervention dans le cas de crises prolongées pourraient être simplifiés.

Bien que le personnel responsable des différents volets de programme du Ministère ait procédé à un exercice de réflexion concertée et de coopération informelle, il ressort néanmoins un manque généralisé d'orientation ministérielle en ce qui a trait à l'articulation des efforts touchant l'aide humanitaire, le développement et la paix, et les contraintes associées au processus des différents volets de programme ont rendu la coopération difficile.

Pour certains acteurs mondiaux, l'importance du Programme d'AHI et ses contributions à l'avancement des politiques mondiales semblent avoir diminué au cours des dernières années. La diminution de l'influence du Programme d'AHI sur les politiques s'explique aussi en partie par la réduction de son soutien à la recherche humanitaire et les travaux de nature transactionnelle qui limitaient le temps que le personnel pouvait consacrer à la formation, à l'analyse et aux politiques.

Le personnel du Programme d'AHI (et le personnel des missions diplomatiques qui appuient le Programme d'AHI) bénéficieraient d'une orientation et d'une formation structurées, compte tenu en particulier de la rotation du personnel.

CONSIDÉRATIONS

Le Ministère pourrait envisager des approches qui s'écartent des programmes traditionnels cloisonnés auxquels il a l'habitude de recourir dans ces contextes, et tout d'abord réaliser une analyse pangouvernementale sous l'angle de la fragilité. Il pourrait être avisé dans le cadre du Programme d'AHI d'envisager de tirer officiellement parti des connaissances du terrain des missions du Canada, et envisager d'adopter un modèle axé sur les fonds communs. En parallèle, le Programme d'AHI pourrait approfondir le dialogue avec des partenaires stratégiques. Il pourrait mettre davantage l'accent sur les résultats, la surveillance et la fonction d'évaluation, et offrir une formation officielle sur des sujets humanitaires et des processus internes à tous les employés en rotation nouvellement arrivés.

RECOMMANDATIONS

Recommandations visant le Ministère

1. La sous-ministre du Développement international devrait préciser la voie à suivre par le Ministère pour établir un budget humanitaire pluriannuel prévisible pour le Programme d'AHI qui cadre avec l'engagement pris dans le budget de 2018 et qui ouvre la porte à une approche à plus long terme et plus stratégique aux contributions du Programme au sein du système humanitaire mondial.
2. Le sous-ministre des Affaires étrangères et le sous-ministre du Développement international devraient clarifier les attentes et les responsabilités des différents acteurs ministériels en ce qui concerne la mise en œuvre du lien entre les volets de l'assistance humanitaire, du développement et de la recherche de la paix.

